



Strasbourg le 5 janvier 2017

Monsieur le Président,

Nous avons accepté de dialoguer avec vous aujourd'hui, non parce que nous avons une chance de vous comprendre, mais pour faire entendre la voix des petites mains.

Comment, et la DG et vous même, pouvez vous justifier qu'on supprime encore des emplois à la DGFIP, comment avez vous pu trouver des services ou les supprimer?

Nous sortons d'une tournée de HMI dans les postes où les inquiétudes structurent le quotidien:

Qui va partir à la retraite? Qui ne sera pas remplacé? Qui est ou sera malade?

Comme disait Coluche "c'est pas plus mal que si c'était pire":

- certes, le département bénéficie de postes liés à son statut de capitale de région, mais nous savons que c'est au détriment des autres départements, dont nous sommes Solidaires.

- certes, il y a eu moins de suppressions de postes que prévu pour faire face au prélèvement à la source: qui peut croire sérieusement que 6 postes non supprimés permettront de faire face à cette révolution et aux demandes des usagers que vont susciter sa mise en place?

Ces nouvelles suppressions nous renvoient aux conditions de travail des agents.

Vous n'imaginez pas à quel point les bouleversements incessants, les restructurations à marche forcée altèrent le quotidien au travail et la santé des agents.

De plus, nous en avons déjà fait état ici, les relations se tendent entre les collègues et leur chef de service, l'incompréhension et la défiance sont trop souvent la règle.

La fin d'année a été éprouvante aussi pour les représentants du personnel qui jouent le rôle de conseil mais aussi de confident, de psychologue, de médiateur etc.

Personne n'a la capacité d'absorber ce que vous appelez des "efforts".

L'effort est ponctuel et suivi d'effets.

Ce que vous attendez des collègues est plutôt le sacrifice de leur expérience, de leur autonomie, de leur conscience professionnelle. Il se trouve que ce n'est ni simple ni valorisant.

Une fois de plus Solidaires Finances Publiques tire la sonnette d'alarme: il est grand temps de mettre fin à cette politique de démantèlement de la DGFIP.

La DGFIP portera une lourde responsabilité en terme de participation active à la destruction du service public, la DGFIP employeur porte une lourde responsabilité en terme de mise en danger de la santé de ses agents.